

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.**

**L'audience aura lieu le mercredi 7 juin 2017, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-01-17/B-00114  
**Propriétaire(s) :** Daniel Engler  
**Emplacement :** 999, 1001, rue Mosssdale  
**Quartier :** 7 – Bay  
**Description officielle :** lot 157 et partie du lot 156, plan enr. 369009  
**Zonage :** R2F[1564]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque moitié de la maison jumelée existante.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par les parties 3 et 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 10,655 mètres sur la rue Mosssdale sur une profondeur de 30,48 mètres. Sa superficie sera de 326,1 mètres carrés. Une moitié de la maison jumelée existante occupe cette parcelle au 1001, rue Mosssdale.

Le terrain qui sera conservé est représenté par les parties 1 et 2 du plan soumis. Il aura une façade de 10,68 mètres sur la rue Mosssdale sur une profondeur de 30,48 mètres. Sa superficie sera de 324,2 mètres carrés. L'autre moitié de la maison jumelée existante occupe cette parcelle au 999, rue Mosssdale.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.